

## PROTOCOLE DE MADRID

FORMULAIRE TYPE 9A (FT9A) : DÉCISION FINALE ENTRAÎNANT LA CESSATION DES EFFETS DE LA MARQUE DE BASE

Règle 22.1)a) ou c) du règlement d'exécution

<b>I. Nom de l'Office :</b>
<b>II. Numéro de l'enregistrement international :</b>
<b>III. Nom du titulaire :</b>
<b>IV. Faits et décisions qui ont une incidence sur la marque de base :</b>  <i>Veillez indiquer brièvement ces faits et décisions :</i>
<b>V. Date à partir de laquelle ces faits et décisions produisent leurs effets :</b>

**VI. Produits et services à l'égard desquels les faits et décisions ont une incidence :**

Veillez cocher **une seule** des trois options suivantes et, le cas échéant, fournir la liste des produits et services :

Radiation totale :

- Les faits et décisions ont une incidence à l'égard de tous les produits et services figurant dans l'enregistrement international

Radiation partielle :

- Les faits et décisions ont une incidence uniquement à l'égard des produits et services ci-après figurant dans l'enregistrement international (veuillez fournir la liste des produits et services devant être radiés)*
- Les faits et décisions n'ont pas d'incidence à l'égard des produits et services ci-après figurant dans l'enregistrement international (veuillez fournir la liste des produits et services qui continuent de figurer dans l'enregistrement international)*

Liste des produits et services :

**VII. Demande de radiation de l'enregistrement international :**

Conformément à l'article 6.4) du Protocole de Madrid, l'Office soussigné demande par la présente la radiation de l'enregistrement international dans la mesure indiquée à la rubrique VI.

**VIII. Date et signature de l'Office :**

[Fin du FT9A]